

## **Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 04 Juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatre juillet à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Marcilhac-sur-Célé, dûment convoqué en date du lundi 30 juin, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale René Rey, sous la présidence de Jean-Paul MIGNAT, Maire.

Présents :

Sandra Zographos, Éric Laville, Jean-Paul Mignat, Véronique Jourdan, Jean-François Blum, Laurent Le Moing.

Absents excusés :

Michel Delpech (pouvoir à Éric Laville), Carine Le Lourec (pouvoir à Sandra Zographos), Basile Rousseaux (pouvoir à Jean-François Blum), Henri-Paul Lieurade (pouvoir à Jean-Paul Mignat).

Secrétaire de séance : Laurent Le Moing

Rappel des points à l'ordre du jour :

1. Recours auprès du tribunal administratif
2. Pacte territorial renforcé
3. Questions diverses

Monsieur le maire sollicite l'avis du conseil concernant un point supplémentaire à traiter : Révision des statuts du SIVU – Accepté à l'unanimité.

### **1. Recours auprès du tribunal administratif**

Maître Faugère, défenseur dans la procédure de la commune de Cazals, a été contacté par la Mairie en tant qu'avocat spécialisé en droit administratif pour défendre la commune concernant la fermeture de l'école. Le montant des honoraires est estimé entre 2 500 € et 3 000 €.

Véronique Jourdan précise qu'une prise en charge partielle par le SIVU pourrait être envisagée. Lors de la dernière réunion du syndicat, les délégués des communes du RPI ont demandé à interroger leurs conseils municipaux avant de se prononcer.

Le Maire propose que la commune prenne en charge le montant total des honoraires en attendant le retour du SIVU. Le Conseil vote à l'unanimité la signature de la convention d'honoraires.

### **- Révision des statuts du SIVU**

Le maire donne lecture de la proposition de modifications des statuts votées lors de la dernière séance du conseil syndical des écoles du RPI.

Le changement essentiel :

→ le transfert de l'ensemble du personnel communal en lien avec les écoles au SIVU. (le SIVU sera l'employeur des cantinières, de l'ATSEM et autres personnels de l'ALSH et garderies, en lieu et place de chaque commune actuellement responsable de ceux-ci).

Le Conseil approuve et vote à l'unanimité les statuts ainsi modifiés.

Il est souhaité que les limites de dépenses du SIVU soient clairement précisées.

## **2. Pacte territorial renforcé**

Des consultations doivent être mises en place auprès des propriétaires de logement afin de les informer des aides financières potentielles auxquelles ils pourront prétendre sous conditions.

Un manque de communication sur ce sujet a été relevé au sein de la communauté de communes. Aussi, il est proposé d'organiser régulièrement des réunions publiques à ce sujet.

En complément de ce dispositif, le Maire propose de voter au budget un montant de 10 000 € réparti sur 5 ans afin d'accompagner les travaux de remise en état de logements sur la commune.

Le Conseil vote à l'unanimité ces mesures et adopte la convention du pacte territorial renforcé proposé par le Grand-Figeac.

## **3. Questions diverses**

- Jean-François Blum interroge sur les projets concernant les maisons Pruvost et Prieur : en fonction des subventions obtenues, quel sera le montant de l'emprunt restant à charge pour la commune ? Faut-il envisager une revente de ces biens ?

- Le gérant du camping demande s'il est envisageable d'utiliser la salle René Rey pour accueillir 32 enfants en cas de mauvais temps, du 9 au 11 juillet.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

- Les scouts de Sabadel demandent à pouvoir loger à Marcilhac-sur-Célé à partir du 14 juillet pour une durée de 3 jours et 2 nuits.

Le Conseil propose de les loger à l'école et donne son accord à l'unanimité.

- Sandra Zographos informe que l'atelier couture, manquant de place au FAR, souhaiterait s'installer dans la salle communale une fois tous les 15 jours.

Le Conseil donne son accord.

La séance est levée à 19h45